

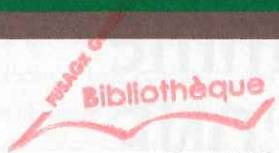


Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 28

Samedis 1^{er}, 8, 15 et 22 août 2015 - 86^e année

La prochaine édition
du Bois International
paraîtra le 5 septembre.



17 AOUT 2015

Sommaire

S'informer

- Le zoom de la rédaction
- Forêt / Christian Dubreuil nommé directeur général de l'ONF p. 4
- Lignes express p. 5
- Agenda p. 6
- Les calendriers de la formation et des manifestations en septembre
- L'actualité en régions p. 8
- Pays de la Loire / Atlanbois : assemblée générale et visite de société
- Champagne-Ardenne / Deux réunions sur l'acte de construire en bois local
- Normandie / Bois-énergie : Biocombustibles SAS va créer trois nouvelles filiales
- Aquitaine /
- Remise des prix Thèses des bois lors de l'assemblée générale de Xylofutur
- Gros plan
- Trophée Jean-Paul Lanly /
- L'Académie d'agriculture de France distingue le groupe Lefebvre p. 10

Comprendre

- Synthèse
- Ateliers Regefor 2015 /
- "Les innovations dans les usages du bois interpellent la gestion forestière" p. 12

S'équiper

- Les nouveautés
- Une sélection de produits récemment apparus sur le marché p. 15
- Matériels et techniques
- Parc à grumes / Une écorceuse annulaire diamètre 1.105 mm pour Gastebois ... p. 23

Gérer

- Le marché du bois
- Juillet - août 2015 / Cours des bois sur pied p. 24

- Le Journal des annonces du bois p. 25
- Renseignements commerciaux p. 32

En pages centrales, le calendrier des ventes d'automne ONF 2015

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors
 Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • **Abonnements** : France (1 an) 112 €
 Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
 Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

Franc-parler

Contre le morcellement des forêts

Identifié comme un mal récurrent de la forêt privée française, le morcellement des propriétés constitue un frein évident à la mobilisation de bois. Chaque gouvernement réfléchit aux moyens les plus efficaces d'inciter les propriétaires de petites parcelles à se regrouper pour entrer dans un cycle vertueux de gestion. L'une des mesures prises dans le cadre de la Loi d'avenir de 2014 pour l'agriculture et la forêt poursuit cet objectif. Elle vient d'entrer en vigueur en instaurant le Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier.

Ce GIEEF vise à réunir des entités d'au moins 300 hectares et si le compte n'y est pas, d'au moins 20 propriétaires. La surface sera soumise à un seul plan simple de gestion concerté. Avantages pour les propriétaires : des aides publiques majorées – lorsqu'elles existent selon les territoires – et la possibilité de bénéficier d'un taux de crédit d'impôt majoré au titre du DEFIT-Travaux. En contrepartie, l'Etat souhaite que l'exploitation de ces forêts soit réalisée selon les critères de gestion durable. L'idée est louable et il n'est pas inutile d'insister sur les bonnes pratiques environnementales.

Là où existent déjà des structures de gestion collectives (groupements forestiers, associations syndicales libres de gestion forestière...) il semble évident que les gestionnaires professionnels sauront faire bon usage de ce nouveau label.

La difficulté demeure sans doute pour les régions où les regroupements sont encore rares, et dans lesquelles il faudra démarcher, rassembler, informer. Une mission qui incombe au Centre national de la propriété forestière qui manque vraisemblablement de moyens pour "vendre" ce nouveau GIEEF.